

Impact de la crise « COVID-19 » sur les revenus et l'épargne des ménages : bilan d'une année à la lumière de l'enquête auprès des consommateurs

La plupart des données analysées dans cet article sont disponibles sur [NBB.Stat](#).

Introduction

À partir d'avril 2020, l'enquête mensuelle auprès des consommateurs a été enrichie de deux questions supplémentaires visant à monitorer l'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des ménages. Un échantillon représentatif de 1 850 consommateurs est interrogé chaque mois dans le cadre de cette enquête.

Dès avril 2020, dans le cadre de son enquête mensuelle auprès des particuliers visant à établir l'indicateur de confiance des consommateurs, la Banque nationale de Belgique a décidé d'inclure deux questions spécifiques relatives à l'incidence de la crise sanitaire sur la situation financière des ménages. L'ajout de ces deux questions spéciales « COVID-19 » s'inscrivait dans le cadre de la mission de suivi de la situation économique et financière confiée à l'ERMG¹. L'établissement de l'indicateur de confiance n'en a pas été affecté puisque la méthodologie en place est demeurée inchangée et que celle-ci est indépendante de ces deux questions additionnelles.

Le présent article fait le point, après une année de crise sanitaire, sur l'évolution de l'indicateur de confiance des ménages et sur les résultats enregistrés au niveau des deux questions spécifiques « COVID-19 ».

Indicateur de confiance des consommateurs

La chute brutale de la confiance des consommateurs en mars-avril 2020 a été plus rapide et plus vive encore que lors de la crise financière de 2008-2009.

Tous les mois, un échantillon différent et représentatif de 1 850 personnes² sont interrogées afin de cerner l'appréciation qu'elles portent sur la situation économique en Belgique au travers d'une petite vingtaine de questions.

L'indicateur de confiance des consommateurs est établi sur la base des résultats obtenus pour une sélection fixe de quatre questions, toutes de nature prospective. Deux de ces questions sondent les personnes interrogées sur leurs anticipations relatives à la situation macroéconomique (la situation économique générale et le chômage en Belgique au cours des douze mois à venir), tandis que les deux autres ont trait à leurs prévisions quant à leur situation personnelle ou microéconomique (en particulier leur situation financière et leur capacité d'épargne durant les douze

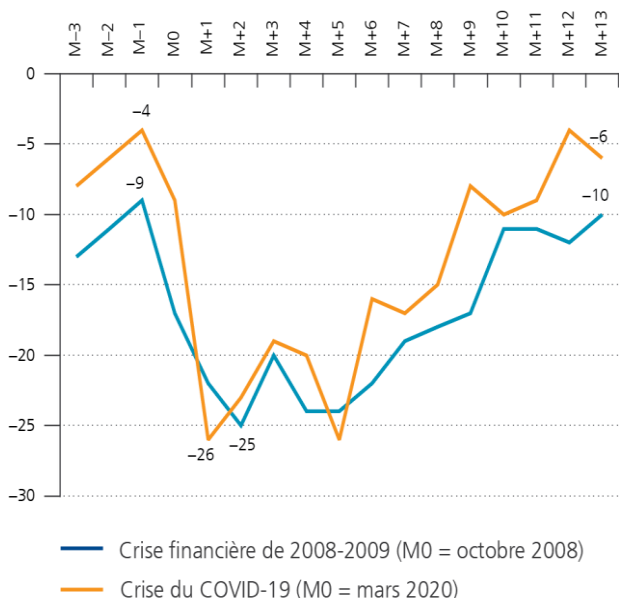
¹ L'Economic Risk Management Group (ERMG) a été mis en place afin d'analyser les conséquences économiques de la crise du COVID-19 et de lutter contre celles-ci. Ce groupe de travail est co-présidé par le gouverneur de la Banque nationale de Belgique.

² À l'exception de la population estudiantine qui est peu représentée dans l'enquête.

prochains mois). L'indicateur n'est pas conçu spécifiquement pour mesurer les conséquences d'un phénomène particulier. Néanmoins, au travers de questions généralistes, il permet de refléter la perte ou le gain de confiance des personnes sondées au travers d'une méthodologie stable au fil des années.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'INDICATEUR DE CONFIANCE DES MÉNAGES : CRISE DU COVID-19 VS CRISE FINANCIÈRE DE 2008-2009



Source : BNB.

La crise sanitaire s'est bien évidemment manifestée en tant que crise exceptionnelle dans l'évolution de l'indicateur de confiance. Afin d'évaluer son impact, une comparaison peut être établie avec ce qui a été observé lors de la précédente crise majeure, en l'occurrence la crise financière et économique de 2008-2009.

Il apparaît ainsi que l'indicateur de confiance a fortement plongé en mars et, surtout, en avril 2020. D'une amplitude de -22 points sur deux mois, la chute a été plus marquée et un peu plus soudaine que lors de l'émergence de la crise financière de 2008-2009 (-16 points sur trois mois). L'indicateur s'est ensuite tendanciellement redressé, quelques soubresauts se manifestant au gré des mesures sanitaires et des informations sur l'état de la contagion ou sur l'arrivée de vaccins. Au final, il appert que le rythme du rétablissement de la confiance a été fort similaire lors des deux crises. En avril 2021, le choc de la perte de confiance enregistrée en 2020 a été quasiment entièrement résorbé puisque l'indicateur s'est établi à -6 points, comparé à un niveau de -4 en février 2020.

Perte de revenus

- **Même si certaines catégories de personnes, en particulier les indépendants, ont lourdement souffert de la crise, environ huit ménages sur dix n'ont pas subi de pertes de revenus ou des pertes s'élevant au maximum à 10 %. Une partie de la population – pensionnés et allocataires sociaux – bénéficie en effet de revenus garantis.**
- **Au fil de la crise, les lourdes pertes essayées par les indépendants ont eu tendance à s'estomper, mais ils restent la catégorie socio-professionnelle la plus touchée.**

La première des deux questions ajoutées à l'enquête pour évaluer l'impact de la crise du COVID-19 sur la situation financière des ménages porte sur la perte de revenus. La question est ainsi formulée : « **Votre ménage souffre-t-il d'une perte de revenus en raison de la crise ?** »

Les résultats au niveau de **l'ensemble de la population** montrent qu'en moyenne, sur la période allant d'avril à juin 2020 (qui correspond aux trois premiers mois de collecte de l'information), 69 % des participants ont répondu ne pas subir de perte de revenus. Plus récemment, au cours des trois derniers mois de l'enquête – soit de février à avril 2021 –, ils étaient en moyenne 79 %. La part des ménages qui ont subi des pertes supérieures à 10 % est quant à elle revenue de 24 % au début de la crise à 15 % plus récemment. On peut donc dire que, à l'échelle de l'ensemble de la population, la perception de la perte de revenus s'est quelque peu amenuisée et qu'environ sept à huit ménages sur dix ont toujours été épargnés par la crise au niveau des revenus perçus. Cela ne doit bien évidemment pas occulter le fait que certaines franges de la population peuvent avoir été sévèrement touchées.

TABLEAU 1

PERTES DE REVENUS : COMPARAISON ENTRE LA SITUATION RÉCENTE ET LA SITUATION AU DÉBUT DE LA CRISE

(ensemble des personnes interrogées)

	Moyenne avril-juin 2020	Moyenne février-avril 2021
Pas de perte de revenus	69 %	79 %
Perte inférieure à 10 %	7 %	7 %
Perte comprise entre 10 et 30 %	13 %	8 %
Perte comprise entre 30 et 50 %	6 %	3 %
Perte supérieure à 50 %	5 %	3 %

Source : BNB.

Une analyse peut également être réalisée selon la **catégorie socio-professionnelle** des participants à l'enquête. Les pertes de revenus varient fortement selon ce critère de différenciation. Il est clair que c'est la population active qui a payé le plus lourd tribut, l'exposition aux pertes de revenus étant la plus grande chez les indépendants, comme le reflètent les résultats de l'enquête.

Les indépendants sont en effet les plus touchés dans la mesure où ils ont dû cesser leur activité au gré des phases de confinement plus ou moins sévères. On note toutefois une amélioration tendancielle de la situation au fil des mois : en mai 2020, près d'un indépendant sur deux déclarait subir des pertes de revenus d'au moins 30 %. Plus récemment, ils n'étaient plus que 19 % selon l'enquête de mars 2021 et ce chiffre est même tombé à 9 % selon celle d'avril 2021³. La proportion des indépendants les plus sévèrement frappés – encourant des pertes de revenus supérieures à 50 % – est quant à elle retombée de 25 % en mai 2020 à 11 % en mars 2021 et seulement 4 % en avril 2021. À l'inverse, alors qu'au début de la crise, à peine 31 % des indépendants déclaraient ne pas subir de pertes de revenus, ils sont 67 % en avril 2021 (contre 48 % un mois plus tôt).

Les salariés ont également eu à subir des pertes de revenus à la suite des mises en chômage temporaire. Celles-ci ont été les plus fortes au tout début de la crise. Selon la perception des personnes interrogées, la situation s'est ensuite quelque peu améliorée pour rester relativement stable, entre huit et neuf salariés sur dix déclarant ne subir aucune baisse de revenus imputable à la crise ou des pertes s'élevant à maximum 10 %.

Au fil de la crise, les phases avec des normes de confinement moins strictes ont permis de limiter les pertes encourues et les mesures compensatoires (chômage temporaire et droit passerelle) ont aussi joué leur rôle d'amointrissement du choc. En outre, une partie des entreprises et des indépendants se sont également adaptés à la situation en mettant en place un protocole sanitaire permettant une reprise des activités ou en développant de nouvelles formes d'activités leur permettant de conserver une partie de leurs revenus.

Les mieux protégés en termes de revenus sont bien naturellement les pensionnés, qui bénéficient de revenus garantis. Ces derniers peuvent aussi bénéficier d'autres types de revenus, comme les rémunérations découlant d'activités complémentaires et les revenus de la propriété mobilière ou immobilière. La perception de pertes de revenus à ces niveaux (arrêt des activités secondaires, chute des cours boursiers dans un premier temps, diminution des dividendes distribués, etc.) peut expliquer les résultats de l'enquête. De plus, le statut socio-professionnel répertorié dans l'enquête est celui de la personne interrogée. Cela ne dit pas tout sur la mixité des statuts au sein des ménages : ainsi par exemple, un pensionné qui répond à l'enquête peut déclarer une perte de revenus parce

³ La nette amélioration de la situation qui ressort de l'enquête d'avril devra être validée sur la base des résultats des mois suivants.

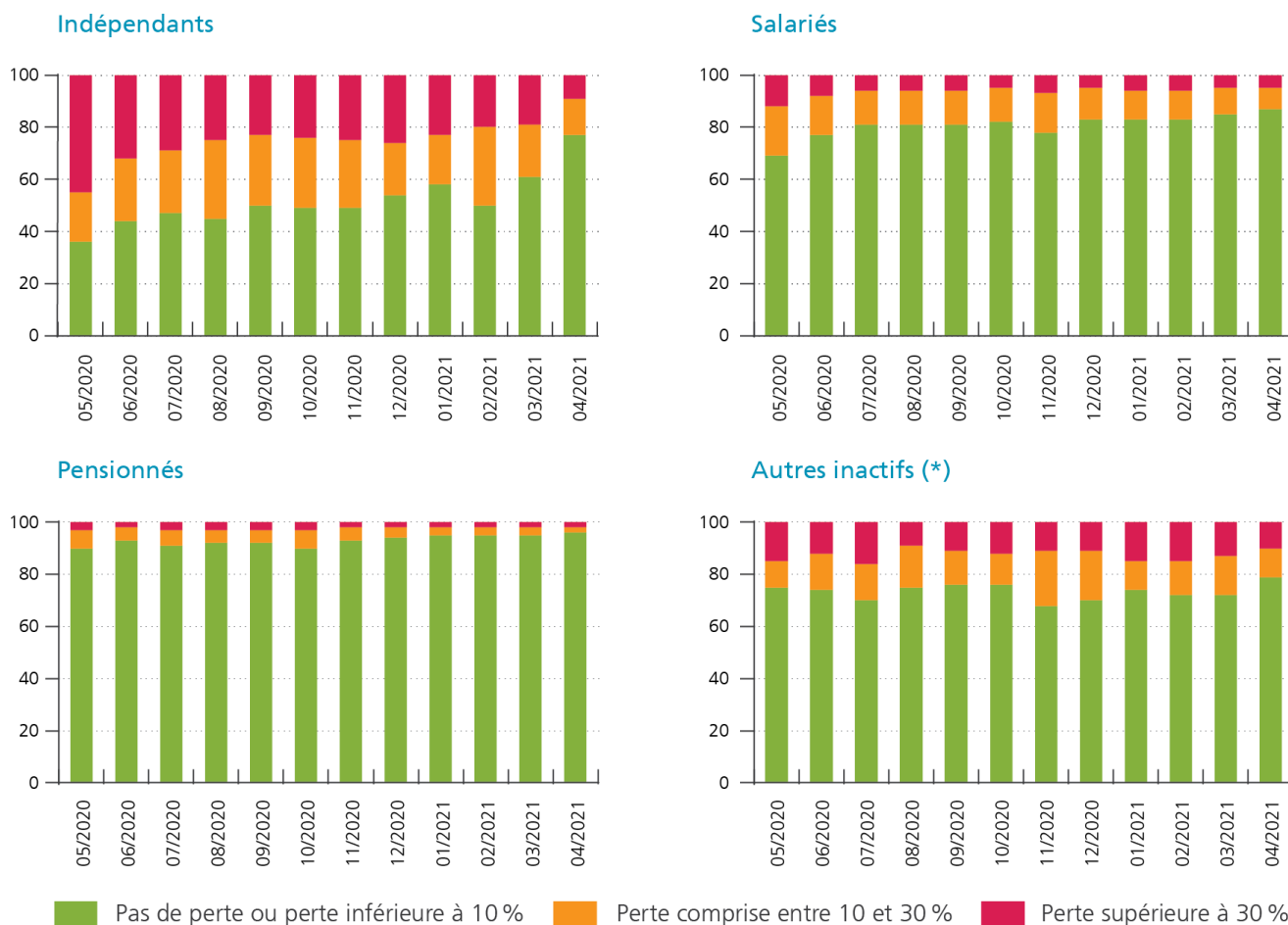
que son conjoint, toujours actif, a été mis en chômage temporaire. Une analyse des ménages « mixtes » a toutefois montré que cet élément n'interfère qu'à la marge.

Enfin, les autres catégories d'inactifs (notamment les chômeurs, les invalides et les malades de longue durée) se situent dans une position intermédiaire entre pensionnés et salariés. Ici aussi, l'arrêt ou la réduction d'éventuelles activités rémunérées complémentaires ou la combinaison de plusieurs statuts socio-professionnels au sein du ménage peuvent être des éléments explicatifs des pertes de revenus mentionnées.

GRAPHIQUE 2

PERTE DE REVENUS SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE INTERROGÉE

(pourcentages)



Source : BNB.

(*) Chômeurs, invalides, malades de longue durée, femmes ou hommes au foyer, étudiants.

Indépendamment du statut socio-professionnel, le niveau des revenus d'un ménage est un facteur déterminant de sa capacité de supporter une perte de revenus. L'enquête montre que les ménages aux revenus les plus modestes ont davantage pâti de la crise, même en cas de perte de revenus limitée. Ce sont potentiellement aussi ces ménages qui ont le plus souffert des effets indirects de la crise, comme la hausse des prix alimentaires combinée à la disparition d'actions de promotion dans les magasins, particulièrement présents au début de celle-ci.

Les résultats de l'enquête font donc ressortir qu'un large pan de la population – pensionnés et allocataires sociaux – a été préservé de pertes de revenus. Au niveau de la population active, la perception de la perte de revenus s'est quelque peu amenuisée. Au fil du temps, une partie des entreprises et des indépendants a pu faire preuve d'adaptabilité afin de relancer, autant que possible et dans le respect des règles sanitaires, tout ou partie de leurs

activités. Les phases de déconfinement ont aussi permis de limiter les pertes, tandis que les mesures compensatoires mises en place par les autorités ont aidé, jusqu'à présent, à absorber une partie du choc de manière structurelle.

Coussin d'épargne

- Plus d'un ménage sur deux dispose d'un coussin d'épargne lui permettant de tenir plus de six mois.
- À l'opposé, un ménage sur dix dispose d'une épargne très courte, seulement suffisante pour faire face à un mois de dépenses courantes. En cas de perte de revenus, cette catégorie de ménages est particulièrement vulnérable et peut basculer très rapidement dans la précarité.
- Ce risque de précarité lié à de faibles réserves financières est le plus prégnant chez les personnes inactives (à l'exception des pensionnés).

La perte de revenus sera d'autant plus facile à supporter que le ménage dispose d'un coussin d'épargne conséquent pour absorber le choc.

C'est pourquoi, depuis avril 2020, les participants à l'enquête sont également interrogés sur l'épargne dont ils disposent pour pouvoir faire face à leurs dépenses mensuelles de consommation courante. La question est ainsi formulée : « **Pendant combien de temps votre ménage dispose-t-il d'un coussin d'épargne pour couvrir les dépenses nécessaires (loyer, achats, etc.) et pour assurer votre subsistance ?** »

Au niveau de **l'ensemble de la population sondée**, plus d'une personne interrogée sur deux a déclaré disposer d'un coussin d'épargne supérieur à six mois de dépenses courantes. Depuis novembre 2020, la part des personnes interrogées qui disent être dans ce cas est proche des 60 %. Sur l'ensemble de la crise, on constate une légère tendance à l'augmentation des ménages qui disposent d'une épargne couvrant plus de six mois de dépenses courantes, ce qui semble en ligne avec le fait que, pendant la crise, une partie de la population a été en mesure de constituer une épargne plus importante, étant dans l'impossibilité de dépenser selon ses habitudes. L'épargne additionnelle constituée pendant la crise a aussi très probablement concerné des ménages qui disposaient déjà d'une épargne (largement) supérieure à six mois de dépenses courantes.

À l'opposé, l'enquête montre qu'un ménage sur dix est en situation beaucoup plus fragile, puisqu'il dispose d'une épargne couvrant moins d'un mois de dépenses courantes. Ce segment de la population est particulièrement vulnérable face à la crise, la moindre perte de revenus étant alors hautement préjudiciable et susceptible de faire rapidement basculer ces ménages dans la précarité.

TABLEAU 2

COUSSIN D'EPARGNE : COMPARAISON ENTRE LA SITUATION RÉCENTE ET LA SITUATION AU DÉBUT DE LA CRISE

(ensemble des personnes interrogées)

	Moyenne mai-juin 2020	Moyenne février-avril 2021
Moins de 1 mois	10 %	11 %
De 1 à 3 mois	19 %	13 %
De 3 à 6 mois	17 %	17 %
Plus de 6 mois	54 %	59 %

Source : BNB.

Sur la base du **statut socio-professionnel** des personnes interrogées, les résultats de l'enquête montrent que le coussin d'épargne n'est pas fondamentalement différent chez les indépendants et chez les salariés. Sur la période

récente, près de 60 % tant des salariés que des indépendants disent disposer d'un coussin d'épargne couvrant plus de six mois de dépenses courantes. Pour ces deux catégories de travailleurs, on note depuis le début de la crise une légère tendance à une augmentation des ménages disposant d'une épargne couvrant plus de six mois de dépenses courantes, même si la proportion des ménages qui déclarent être dans ce cas est un peu plus volatile chez les indépendants.

La proportion de pensionnés disposant d'une épargne couvrant plus de six mois de dépenses courantes est quant à elle proche des 70 % (même si un recul à 62 % a été enregistré dans la dernière enquête d'avril), tandis qu'elle est nettement moindre parmi les autres inactifs, se chiffrant à un peu plus de 40 % au cours des derniers mois de l'enquête.

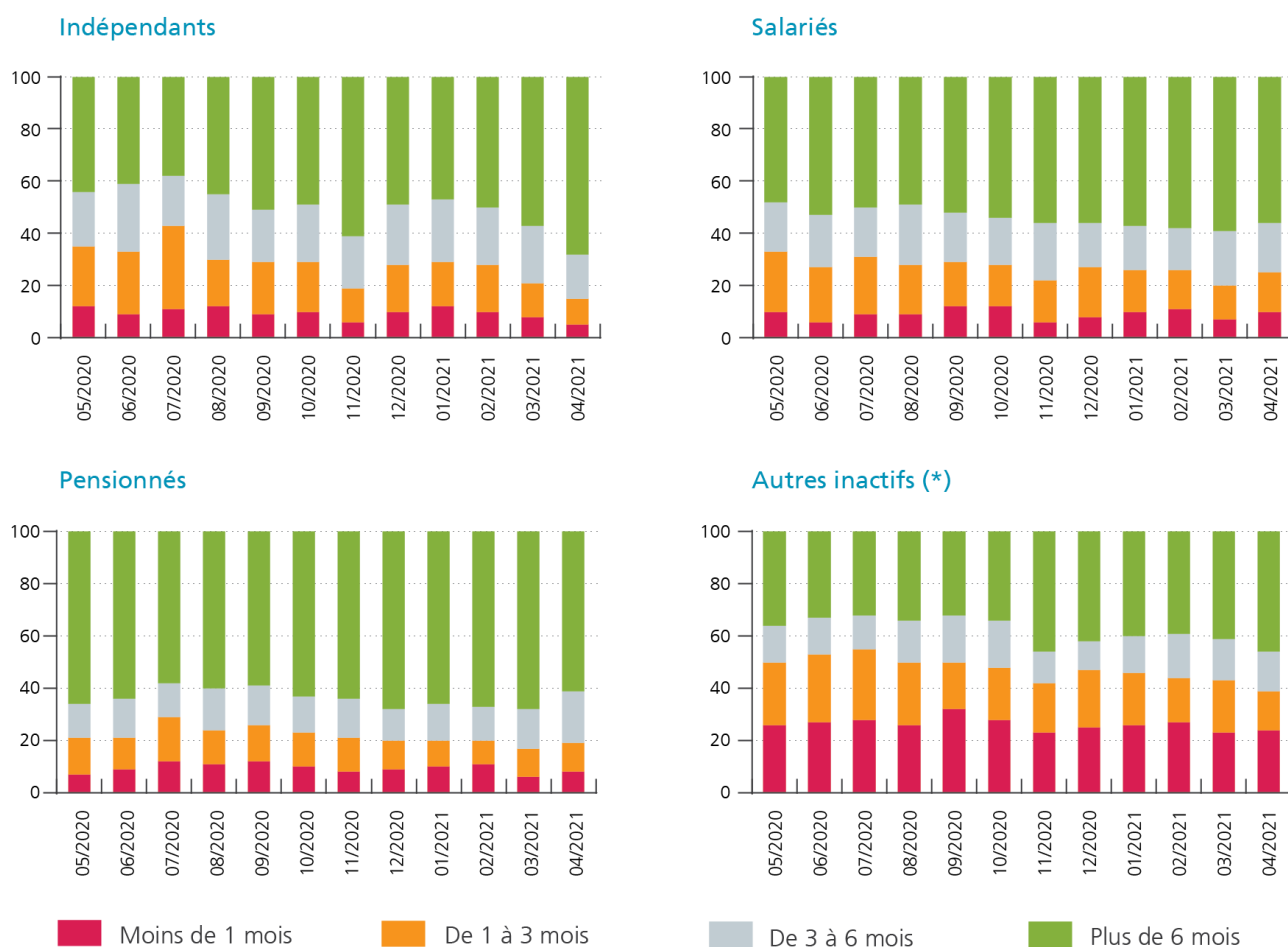
Ces constats ne doivent pas occulter la frange non négligeable de la population qui ne dispose que d'une épargne beaucoup plus limitée : actuellement, environ un travailleur sur cinq (un sur trois au début de la crise), qu'il soit indépendant ou salarié, dispose d'une épargne suffisante pour faire face à trois mois de dépenses courantes ; c'est aussi le cas d'un pensionné sur cinq et de près d'une personne inactives sur deux.

C'est aussi chez les personnes inactives, à l'exclusion des pensionnés, que l'on retrouve la plus grande proportion de personnes disposant d'une épargne extrêmement courte (couvrant moins d'un mois de dépenses courantes) : lors des derniers mois de l'enquête, environ une personne inactives sur quatre était dans cette situation.

GRAPHIQUE 3

COUSSIN D'ÉPARGNE SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE INTERROGÉE

(pourcentages)



Source : BNB.

(*) Chômeurs, invalides, malades de longue durée, femmes ou hommes au foyer, étudiants.

Croisement des pertes de revenus et du coussin d'épargne

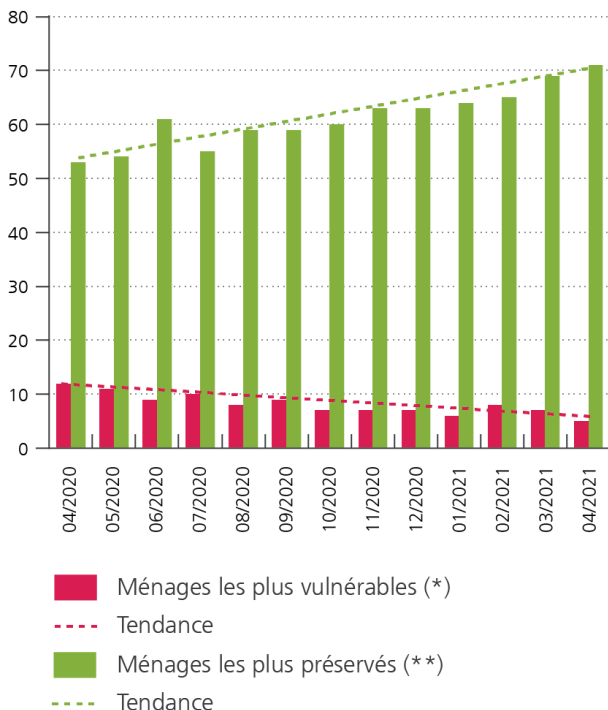
- Au début de la crise, un ménage sur dix se trouvait dans une situation particulièrement vulnérable (perte de revenus d'au moins 10 %, combinée à une épargne couvrant moins de trois mois de dépenses courantes). Cette proportion est passée à un ménage sur quinze selon les enquêtes les plus récentes.
- Parmi la population qui subit des pertes de revenus supérieures à 10 %, on note un épuisement du coussin d'épargne, surtout au niveau des ménages ne disposant à la base déjà pas d'une épargne très longue.

Afin d'évaluer la proportion des ménages particulièrement vulnérables durant cette crise et celle de ceux qui sont davantage préservés, les réponses aux deux questions ont été croisées. Les ménages qui subissent des pertes de revenus significatives et qui, dans le même temps, disposent d'une épargne limitée, sont clairement les plus exposés.

GRAPHIQUE 4

MÉNAGES LES PLUS VULNÉRABLES ET MÉNAGES LES PLUS PRÉSERVÉS

(pourcentages de la population totale)



Source : BNB.

(*) Ménages subissant des pertes de revenus d'au moins 10 % et bénéficiant d'un coussin d'épargne de maximum trois mois.

(**) Ménages subissant des pertes de revenus d'au maximum 10 % et bénéficiant d'un coussin d'épargne de minimum trois mois.

Il apparaît ainsi qu'au début de la crise, un ménage sur dix faisait face à des pertes de revenus de plus de 10 %, tout en ne disposant que d'une épargne couvrant au maximum trois mois de dépenses courantes. Au fil des mois, la situation a eu tendance à s'améliorer puisqu'environ un ménage sur quinze était dans cette même situation en moyenne lors des enquêtes des trois derniers mois (février à avril 2021).

À l'opposé, alors qu'en début de crise un peu plus d'un ménage sur deux était dans une situation relativement préservée – subissant des pertes de revenus inférieures à 10 % et disposant d'une épargne couvrant au minimum trois mois de dépenses courantes –, ils sont maintenant quelque 70 % dans ce cas.

L'embellie de la situation qui semble émerger de ces constats doit néanmoins être relativisée si on se focalise sur la population qui subit des pertes de revenus de plus de 10 %, comme le montre le graphique 5.

La population touchée par des pertes de revenus de plus de 10 % peut être ventilée en fonction de l'importance du coussin d'épargne dont elle dispose.

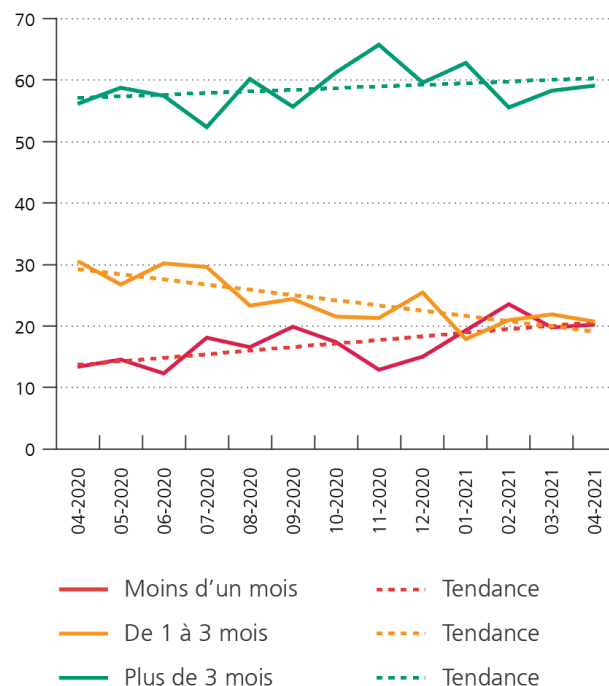
Au début de la crise, un peu plus de 55 % de cette population disposait d'une épargne couvrant plus de trois mois de dépenses courantes. Ce pourcentage est resté tendanciellement stable sur toute la période d'analyse.

30 % de cette même population disposait d'une épargne suffisante pour faire face à entre un et trois mois de dépenses courantes et 15 % environ pour faire face à ces dépenses durant moins d'un mois. On observe que ces pourcentages ont eu tendance à converger, autour de 20 %, lors des enquêtes récentes, laissant entrevoir un épuisement de l'épargne chez les ménages subissant des pertes de revenus non négligeables. Pour cette fraction de la population, le risque de précarité augmente donc à mesure que la crise perdure.

GRAPHIQUE 5

VENTILATION DES MÉNAGES QUI SUBISSENT UNE PERTE DE REVENUS DE PLUS DE 10 % SELON L'IMPORTANCE DE LEUR COUSSIN D'ÉPARGNE

(pourcentages)



Source : BNB.